



**2024**  
**2025**

**LIVRET**

**DES ACCUEILS**

**PÉRISCOLAIRES**

Morcenx-la-Nouvelle





Cartables sur le dos, c'est le temps des retrouvailles avec les copains, en cette rentrée des classes 2024 ! Les 348 élèves scolarisés dans l'un des 6 établissements scolaires de notre Commune Nouvelle reprennent le chemin de l'école.

Cette rentrée a été préparée tout l'été par les services municipaux, notamment avec les travaux d'entretien réalisés, comme chaque année, afin de maintenir les meilleures conditions d'accueil des enfants et des équipes pédagogiques.

L'équipe municipale de Morcenx-la-Nouvelle a à cœur de maintenir autant que possible l'égalité des chances entre tous les enfants. Pour cela, la gratuité des fournitures scolaires est proposée depuis de nombreuses années et une tarification sociale des accueils périscolaires les rend accessibles à tous.

Après avoir obtenu le deuxième niveau de la labellisation « Ecocert en cuisine », l'équipe du restaurant scolaire est également prête pour régaler les papilles de vos enfants avec toujours plus de denrées bio et locales.

Pour inscrire vos enfants aux différents accueils périscolaires, je vous rappelle que vous devez utiliser le portail famille «City Family». N'oubliez pas que le prélèvement automatique est maintenant à disposition pour faciliter vos démarches. Vous pouvez vous rapprocher du service Éducation de la commune, du centre de loisirs ou de la Conseillère Numérique du Pays Morcenais pour être accompagnés dans la prise en main de ce portail.

La richesse du tissu associatif de Morcenx-la-Nouvelle, avec une centaine d'associations, permettra sûrement à votre enfant (et à vous même !) de trouver l'activité sportive ou culturelle qui lui correspond. Vous pourrez l'aider à faire son choix lors du traditionnel **Forum des Associations le samedi 7 septembre** de 9h à 13h sous la halle de la distillerie.

Profitez de ce Forum pour venir échanger avec les animatrices du Centre de Loisirs Éducatif de Moré (CLEM), association qui propose toute l'année des activités destinées aux enfants mais également aux familles, dans un esprit d'éducation populaire. Vous pouvez suivre leur actualité sur la page Facebook (Centre de Loisirs Educatifs de Moré).

Bonne rentrée à tous !!

Paul Carrère



PORTAIL FAMILLE DU TERRITOIRE DE MORCENX LA NOUVELLE

MES DÉMARCHES | FACTURES | MESSAGES | INFOS | MA FAMILLE

ACCUEIL  
ACCÈS PROCHAIN : JUBILÉ | PLOUVOIRE | BASTIEN

MES ACTUS

MES RÉSERVATIONS  
Sélectionnez l'endroit concerné

PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION

ACCUEIL DE LOISIRS

Depuis janvier 2023, la mairie s'est dotée du portail famille « City Family » pour l'inscription en ligne à ses accueils périscolaires municipaux (accueil du matin, soir et restaurant scolaire) et au Centre de Loisirs associatif CLEM (mercredis et vacances scolaires).

L'accès au portail se fera après avoir rempli une fiche de renseignements auprès de la Mairie ou du service Éducation Jeunesse.

L'adresse du site vous sera alors communiquée par mail, accompagnée d'un tutoriel qui vous guidera dans la démarche (voir encadré bleu ci-dessous).

Ce site permet de gérer la fiche de renseignements parents / enfants, de fournir les documents demandés (quotient familial, vaccins, allergies,...).

Il est **obligatoire** d'inscrire l'enfant sur les différents temps périscolaires de la journée. Tout enfant **non inscrit** ne pourra être accueilli (sauf impératif de dernière minute). De même, **toute inscription non annulée 48h à l'avance** (accueils, restaurant scolaire) sur votre compte City Family sera facturée (sauf justificatif, en cas de maladie par exemple).

*Pour plus de renseignements ou en cas de difficultés, n'hésitez pas, en priorité, à prendre contact avec le service Éducation au 07 86 16 17 52 ou à solliciter les agents du Bus France Services.*

# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

## Pour tous les accueils

- Contacter le Service Éducation / Jeunesse pour la création du compte City Family pour une première scolarisation dans la Commune.
- Inscrire votre enfant sur le portail City Family.
- Mettre à jour vos informations personnelles (n° de tél, adresse,... en cas d'urgence).
- Penser à effectuer ou annuler une réservation (48h à l'avance).
- Toute réservation non excusée sera facturée.
- En cas de non pré-inscription, l'enfant sera accueilli en fonction des places disponibles.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Le travail engagé sur la diminution des déchets et l'amélioration de la qualité d'approvisionnement par les équipes de la cuisine de Moré continue : le gaspillage alimentaire est maîtrisé et environ 45 % de produits issus de l'agriculture biologique sont présents dans les menus des restaurants scolaires.

Le tarif de base du ticket de cantine reste encore inchangé cette année : 2.90 €.

Ce tarif comprend le prix du repas ainsi que le temps de prise en charge de votre enfant durant la pause méridienne (accueil périscolaire).

### MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE

La tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Il s'agit donc d'une tarification progressive en fonction du Quotient Familial.

| QF          | Tarification accueil périscolaire sur la pause méridienne | Tarification repas | Coût total pour les familles | Économie / enfant pour les familles sur 1 année complète |
|-------------|---|--------------------|------------------------------|--|
| 0-449       | 0,05 €  | 0,70 €             | 0,75 €                       | 309,60 €   |
| 449,01-794  | 0,10 €  | 0,85 €             | 0,95 €                       | 280,80 €   |
| 794,01-905  | 0,15 €  | 1 €                | 1,15 €                       | 252 €  |
| 905,01-1200 | 0,15 €  | 1,85 €             | 2 €                          | 129,60 €   |
| > 1200,01   | 0,15 €  | 2,75 €             | 2,90 €                       | 0 €  |

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des enfants fréquentant les six écoles de la Commune, qu'ils y résident ou non, dès lors que les enfants bénéficient du service de restauration.

### Attention !

Sans fourniture et mise à jour par la famille d'un justificatif de Quotient Familial (QF octobre 2023 à la rentrée), le tarif maximum sera appliqué. Vous pouvez vous rapprocher de votre organisme de rattachement (CAF ou MSA) pour connaître votre QF.

### IMPORTANT

*En janvier 2025, pensez à fournir en ligne votre attestation de QF d'octobre 2024 sur City Family (aide possible auprès des agents du Bus France Service).*

# LES HORAIRES DES ACCUEILS

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée et bénéficient de l'encadrement d'animateurs. Des activités calmes et ludiques sous forme de petits jeux sont proposées.

L'objectif recherché est avant tout d'offrir à chaque enfant un temps d'accueil calme et serein facilitant une transition en douceur du cercle familial vers la collectivité, puis de l'accueil périscolaire vers l'école.

**L'accueil de 7h à 7h30 se fait uniquement sur le site du domaine de Moré pour les 6 écoles, un bus achemine ensuite les enfants sur leur école de rattachement.**

|                                  | 7h-7h30                              | Accueil du matin           | Accueil du soir            |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| École maternelle de Morcenx-Gare | Accueil pour tous au domaine de Moré | 7h30 - 8h20                | 16h20 - 18h30              |
|                                  |                                      | Dans les locaux de l'école | Au domaine de Moré         |
| École primaire de Morcenx-Bourg  |                                      | 7h30 - 7h45                | 16h05 - 18h30              |
|                                  |                                      | Au domaine de Moré         | Au domaine de Moré         |
| École primaire de Morcenx-Gare   |                                      | 7h30 - 7h45                | 16h45 - 18h30              |
|                                  |                                      | Au domaine de Moré         | Au domaine de Moré         |
| École maternelle de Garrosse     |                                      | 7h30 - 8h35                | 16h25 - 18h30              |
|                                  |                                      | Dans les locaux de l'école | Dans les locaux de l'école |
| École primaire d'Arjuzanx        |                                      | 7h30 - 8h50                | 16h40 - 18h30              |
|                                  |                                      | Dans les locaux de l'école | Dans les locaux de l'école |
| École primaire de Sindères       | 7h30 - 8h30                          | 16h20 - 18h30              |                            |
|                                  | Dans les locaux de l'école           | Dans les locaux de l'école |                            |

Le soir, après un temps consacré à un goûter équilibré, fourni par la collectivité, différentes activités éducatives sont proposées aux enfants en intérieur et/ou en extérieur.

La participation se fait sur la base du volontariat.

Il s'agit sur ce temps de leur permettre de se ressourcer après la journée de classe, certains en étant actifs, d'autres en restant plus tranquilles.

Année scolaire  
2024/2025

| TARIF ACCUEIL PAR ENTRÉE MATIN ET SOIR |        |            |        |
|--|--------|------------|--------|
|  | QF<449 | 450<QF<723 | QF>723 |
| 1 entrée                               | 0,10 € | 0,20 €     | 0,30 € |

**École Maternelle de Morcenx-Gare****Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 8h35 : Accueil Périscolaire  
 8h35 - 11h50 : Enseignement \*  
 11h50 - 13h35 : Pause méridienne  
 13h35 - 16h20 : Enseignement \*  
 16h20 - 18h30 : Accueil Périscolaire

2 + 3

**École Primaire de Morcenx-Gare****Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 9h : Accueil Périscolaire  
 9h - 12h15 : Enseignement \*  
 12h15 - 14h : Pause méridienne  
 14h - 16h45 : Enseignement \*  
 16h45 - 18h30 : Accueil Périscolaire

**École Primaire de Morcenx-Bourg****Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 8h15 : Accueil Périscolaire  
 8h15 - 11h30 : Enseignement \*  
 11h30 - 13h20 : Pause méridienne  
 13h20 - 16h05 : Enseignement \*  
 16h05 - 18h30 : Accueil Périscolaire

La rentrée es

\* La prise en charge des élèves par les enseignants

0 = 5

**École Maternelle de Garrosse**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 8h45 : Accueil Périscolaire  
8h45 - 12h : Enseignement \*  
12h - 13h40 : Pause méridienne  
13h40 - 16h25 : Enseignement \*  
16h25 - 18h30 : Accueil Périscolaire

**École Primaire d'Arjuzanx**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 9h : Accueil Périscolaire  
9h - 12h15 : Enseignement \*  
12h15 - 13h55 : Pause méridienne  
13h55 - 16h40 : Enseignement \*  
16h40 - 18h30 : Accueil Périscolaire

le 2 septembre

**École Primaire de Sindères**  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

7h - 8h40 : Accueil Périscolaire  
8h40 - 11h55 : Enseignement \*  
11h55 - 13h35 : Pause méridienne  
13h35 - 16h20 : Enseignement \*  
16h20 - 18h30 : Accueil Périscolaire

ants débute 10 minutes avant l'horaire indiqué.

# HORAIRES DES BUS

## Transports scolaires école de Morcenx-Bourg / Maternelle

Ce transport est réservé aux élèves de l'école primaire du Bourg et de l'école maternelle dépendant de la carte scolaire de l'école du Bourg.

Bus

Minibus

### Transport matin : domicile ou garderie ➤ école

| Maternelle | Garderie Moré | Marthian | Gironsacq | Cigales 1 | Cigales 2 | École du Bourg |
|------------|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| 7h45       | 7h50          | 7h56     | 7h59      | 8h        | 8h01      | 8h05           |

| École du Bourg | Marthian | Gironsacq | Cigales 1 | Cigales 2 | Maternelle |
|----------------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 8h10           | 8h15     | 8h18      | 8h19      | 8h20      | 8h25       |

### Transport soir : école ➤ domicile ou garderie

| Maternelle | Marthian | École du Bourg | Gironsacq | Cigales 1 | Cigales 2 |
|------------|----------|----------------|-----------|-----------|-----------|
| 16h22      | 16h25    | 16h28          | 16h31     | 16h33     | 16h34     |

| École du Bourg | Marthian | Gironsacq | Cigales 1 | Cigales 2 | Maternelle | Garderie Moré |
|----------------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|---------------|
| 16h10          | 16h15    | 16h17     | 16h18     | 16h19     | 16h25      | 16h30         |

## Transports scolaires du regroupement pédagogique des écoles d'Arjuzanx, Garrosse et Sindères

Les arrêts de bus sont situés :

- ♦ Arjuzanx : place derrière la salle des fêtes
- ♦ Garrosse : parking de l'école
- ♦ Sindères : devant l'école
- ♦ Morcenx : devant l'école maternelle ou devant le centre de loisirs, pour les enfants inscrits au centre

| Moré |      | Maternelle (Morcenx) |      | Arjuzanx |      | Garrosse |      | Sindères |      | Garrosse |      | Arjuzanx |
|------|------|----------------------|------|----------|------|----------|------|----------|------|----------|------|----------|
| D    | A    | D                    | A    | D        | A    | D        | A    | D        | A    | D        | A    | A        |
| 7h55 | 7h57 | 8h                   | 8h10 | 8h15     | 8h25 | 8h28     | 8h34 | 8h36     | 8h42 | 8h45     | 8h55 |          |

| Sindères |       | Garrosse |       | Maternelle (Morcenx) |       | Arjuzanx |       | Garrosse |       | Sindères |
|----------|-------|----------|-------|----------------------|-------|----------|-------|----------|-------|----------|
| A        | D     | A        | D     | A                    | D     | A        | D     | A        | D     | A        |
| 16h20    | 16h22 | 16h28    | 16h31 | 16h34                | 16h36 | 16h41    | 16h43 | 16h53    | 16h56 | 17h02    |

**Le respect de ces horaires est impératif.**





L'accueil de loisirs C.L.E.M. est une association, loi 1901, indépendante de la mairie. Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans (ou 2 ans et demi si scolarisés en journée). Il est ouvert tous les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h à 18h30 (fermeture annuelle : 1 semaine en août et 1 semaine à Noël).

Plusieurs possibilités d'accueil : en journée avec ou sans repas, ou en demi-journée avec ou sans repas. Toute réservation doit passer par le portail City Family.

Tout enfant **non inscrit** ne pourra être accueilli. De même, **toute inscription non annulée 48h à l'avance** sur votre compte City Family sera facturée.

L'association CLEM, c'est aussi l'accompagnement à la scolarité (le CLAS). Il débutera au retour des vacances d'automne.

Ce dispositif sera ouvert les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.

Des actions de soutien à la parentalité seront également mises en place dans le but d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif quotidien auprès des enfants.

## Contact :

Centre de Loisirs Éducatifs de Moré  
5, Domaine de Moré  
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE  
06 41 43 87 16 / 06 41 83 97 54  
clem.inscriptions@gmail.com

# ÉCOLES DE MORCENX-LA-NOUVELLE

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

### REGLEMENT INTERIEUR

La Commune organise un accueil périscolaire le matin, le midi et le soir pour les enfants inscrits dans les écoles publiques implantées sur son territoire (excepté pour la classe de toute petite section de Morcenx-Gare en raison du projet pédagogique spécifique de ce dispositif).

#### JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

L'accueil périscolaire fonctionne tous les jours scolaires. Les horaires sont détaillés dans ce livret pages 6 et 7.

est fixé par entrée pour l'accueil du matin, du soir et pour le repas et l'accueil du midi.

Les tarifs sont donc différents selon le quotient familial comme suit :

#### TARIF ACCUEIL PAR ENTRÉE MATIN ET SOIR

|          | QF<449 | 449.01<QF<723 | QF>723.01 |
|----------|--------|---------------|-----------|
| 1 entrée | 0,10 € | 0,20 €        | 0,30 €    |

#### CONDITIONS D'ADMISSION

##### PRÉ-INSCRIPTION :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Mairie a mis en place le portail famille «City Family».

Les familles doivent passer par cet outil pour inscrire leur(s) enfant(s) (voir explication page 9).

##### IMPORTANT POUR LES ACCUEILS

➤ les enfants qui n'ont pas été pré-inscrits ne peuvent être accueillis que dans la limite des places disponibles

➤ les enfants pré-inscrits, mais au final absents, feront l'objet d'une facturation.

En cas de besoin, les familles doivent se renseigner auprès de la responsable de l'accueil sur le nombre de places disponibles.

En cas de justifications valables (maladie contagieuse dans la famille, événement familial soudain, accident de la vie...), une désinscription au jour le jour reste possible. Dans ce cas, la famille doit prévenir le plus rapidement possible la responsable de l'accueil, soit par téléphone soit par mail au :

07 86 16 17 52

[corinne.brouste@morcenxlanouvelle.fr](mailto:corinne.brouste@morcenxlanouvelle.fr)

#### L'ANNÉE 2024 / 2025

La participation financière demandée aux familles est votée en Conseil Municipal. En accord avec la CAF et la MSA, cette participation est atténuée en fonction des ressources. Le tarif

#### Année scolaire 2024/2025

#### TARIF DU REPAS et ACCUEIL DU MIDI

Enfants des écoles de Morcenx-la-Nouvelle : 2.90 €

Tarif dégressif suivant le QF - voir page 4

Les repas et les accueils sont facturés à la fin de chaque mois, et payables directement au Trésor Public, dans les points de paiement de proximité ou par carte bancaire sur le site [www.morcenxlanouvelle.fr](http://www.morcenxlanouvelle.fr)

#### CONDITIONS D'ACCUEIL

L'accueil des enfants scolarisés à Morcenx-la-Nouvelle est organisé dans les écoles ou au domaine de Moré.

Les horaires et les lieux d'accueils sont détaillés dans le livret des accueils périscolaires.

Un goûter est servi aux enfants fréquentant l'accueil. Le coût de cette prestation est inclus dans la participation financière demandée aux familles.

Pour ce qui concerne les repas et les goûters, en cas d'allergie alimentaire ou de maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI), accompagné si besoin du protocole d'intervention d'urgence, doit être mis en place en lien avec le directeur ou la directrice de l'école que fréquente l'enfant, ainsi que le médecin scolaire.

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire ne peuvent, en aucun cas, être recueillis par les parents, ou représentants légaux, à la sortie de l'école. Ces enfants sont

automatiquement amenés au lieu de l'accueil par le bus de ramassage scolaire accompagnés par les animateurs. Les enfants ne peuvent être récupérés par les parents ou représentants légaux, déclarés lors de l'inscription, que dans les locaux de l'accueil du soir.

En cas de récupération de l'enfant par sa famille (maladie, autres...), l'enfant ne peut quitter l'accueil qu'après signature par la personne autorisée d'une décharge de responsabilité.

## DISCIPLINE

Les enfants sont placés sous l'autorité de la Commune, qui autorise les animateurs à imposer des règles de prudence, de civilité, d'hygiène et de respect d'autrui et du matériel, en adéquation avec le règlement intérieur de l'école.

Les parents s'engagent à :

- Respecter les horaires des accueils de loisirs périscolaires
- Accompagner leur enfant jusqu'aux locaux des accueils périscolaires
- Mettre à jour leurs informations personnelles sur City Family en cas de changement temporaire ou définitif (adresse, numéro de téléphone, ...)
- Recontacter le référent périscolaire le plus rapidement possible en cas d'appel
- Signaler au référent périscolaire tout changement de situation temporaire ou définitif (adresse, numéro de téléphone, etc...)
- Honorer le paiement des factures
- Prendre en charge tout rachat ou rénovation de matériel dont la détérioration est imputable à leur enfant, pour non-respect des consignes.

L'enfant s'engage à :

- Respecter ses camarades, les animateurs et d'une manière générale tous les adultes fréquentant l'accueil
- Respecter les consignes données par l'équipe d'animation
- Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition
- Avoir un comportement attentif, responsable et poli

Information aux parents :

Ces règles de fonctionnement sont présentées et expliquées très régulièrement aux enfants par l'équipe d'animation.

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe

met en place une démarche de dialogue avec l'enfant en privilégiant systématiquement la réparation à la sanction et en lui expliquant les changements attendus dans son comportement. Si aucune évolution positive dans le comportement de l'enfant n'est observée, une rencontre entre l'adjointe à l'Éducation, les parents de l'enfant et le responsable du service Éducation est organisée afin d'échanger sur la situation et de prendre les décisions adaptées pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de l'enfant.

## MESURES D'URGENCE ET DE SECOURS

En cas d'accident grave ou de troubles physiques sérieux nécessitant un transfert d'urgence de l'enfant au Centre hospitalier le plus proche, les responsables doivent faire appel :

1. SAMU – Tél. **15**
2. aux Sapeurs Pompiers – Tél. **18**

## ASSURANCE

La Commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service périscolaire. Il revient à chaque parent de prévoir une assurance en responsabilité civile pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement de ce service.

## VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

**L'approbation du règlement intérieur doit être impérativement signée en ligne sur le portail City Family au cours de l'inscription.**



**Le Maire, Paul CARRÈRE**



[www.morcenxlanouvelle.fr](http://www.morcenxlanouvelle.fr)

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

[educationjeunesse@morcenxlanouvelle.fr](mailto:educationjeunesse@morcenxlanouvelle.fr)

18 place Léo Bouyssou

40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

05 58 04 42 15

**Jérôme LESPES**

Responsable du service Éducation - Jeunesse

06 72 97 81 70

## MAIRIE

[mairie@morcenxlanouvelle.fr](mailto:mairie@morcenxlanouvelle.fr)

2 place Léo Bouyssou

40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

05 58 04 19 00

**Corinne BROUSTE**

Responsable des accueils périscolaires

07 86 16 17 52